

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX
 Le Nord de la France.
 Trois mois.
 Six mois.
 Un an.
 ANNONCES : 15 centimes
 Réclames : 25 centimes
 On s'abonne à forfait

BUREAUX : Rue Nain, 1.
 Roubaix, Tournai :
 Trois mois.
 Six mois.
 Un an.
 Abonnements continus, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
 A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 15 FÉVRIER 1870

Nous avons reproduit hier une adresse envoyée aux ministres par des habitants de Besançon pour protester contre les tentatives d'émeute qui ont eu lieu à Paris la semaine dernière. Nos correspondances nous apprennent aujourd'hui que d'autres villes imitent cet exemple qui ne tardera pas à se généraliser. Voici l'adresse qui se signe à Soissons :

À Monsieur le Ministre de l'intérieur.
 La France voit avec un profond sentiment de tristesse et de dégoût les stériles agitations de la capitale. L'agriculture en souffrant, le commerce et l'industrie s'en ressentent.
 C'est au moment où nous commençons à anticiper dans un avenir prochain, l'avènement de cette liberté qui nous est si chère, et pour laquelle, depuis un siècle, tant de sang généreux a été répandu, qu'une poignée de misérables essaient de remettre en question. Exaltés par les doctrines sauvages qui se produisent au grand jour, ces hommes, égarés par des ambitieux de bas étage, menacent de nous entraîner dans un abîme sans fond, et de placer la France dans l'alternative d'une réaction ou d'une révolution.
 C'est contre cet état de choses que nous protestons tous hautement. La France, qui ne veut ni réaction ni révolution, mais qui demande l'alliance de l'Empire avec la liberté, met sa confiance dans le ministère, dont l'attitude franche et énergique a toutes ses sympathies.
 Au besoin, le pays se lèverait tout entier contre les ennemis de la société et les redoutait à l'impudence, comme un fleuve soulevé par la tempête rejette son écume par dessus ses bords.
 Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'hommage de notre profond respect et l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.
F. CARPENTIER, Emile DEVOLAIN, Maire de Juigny, mem- Maire de Cuffies, membre du Conseil d'ar- rondissement de Soissons.
 Soissons, le 12 février 1870.

Des journaux de Paris ont publié aussi la pièce suivante qui a été présentée à M. Emile Ollivier par une députation de la jeunesse des Ecoles :
A S. Exc. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.
 Les soussignés sont désireux de voir se réaliser, sans troubles ni désordres, les idées libérales que le ministère a inscrites dans son programme.
 Ils expriment aux ministres toute la confiance qu'inspirent à tout bon citoyen leur attitude honnête et ferme et les mesures énergiques opposées aux violences coupables qui menacent la tranquillité du pays.
 Les sympathies et l'appui moral des soussignés se traduiraient, au besoin, en un concours matériel pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique.
 Ces manifestations témoignent suffisamment des sentiments du pays.

Il paraît certain, dit un journal, que le contingent de l'armée sera réduit de 10,000 hommes ; cette résolution serait pour le budget une économie de dix millions.

Plusieurs correspondances officieuses publient, à ce sujet, une note ainsi conçue :

« On a parlé de dissentiments entre MM. Dara et Buffet à propos de la réduction à introduire dans l'armée. Il existe dans tout cabinet parlementaire, en voie de formation, certaines questions qui sont l'objet d'une entente préalable ; telle celle relative à l'armée. Nous pouvons donc affirmer qu'aucun dissentiment n'a pu se produire, à ce sujet, entre M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre des finances. »

On nous écrit de Paris que la plupart des députés de la gauche blâment l'attitude prise par MM. Ferry, Gambetta, Pellot et Garnier-Pagès, dans l'incident Rochefort. MM. Picard, Barthélemy-Saint-Hilaire, Bethmont Dorian, etc., n'auraient pas dissimulé leur désapprobation, dans leurs conversations avec leurs collègues. Cette affaire pourrait être le point de départ d'une scission entre la gauche et l'extrême gauche.

La session du parlement prussien a été close le 12 février. M. de Bismark a donné lecture du discours de prorogation qui ne traite que des réformes intérieures.

D'après une lettre de Munich, la situation est telle que si les choses s'envenimaient, il pourrait se former dans la province un parti décidé à offrir la couronne au prince Othon, frère du roi, dont le caractère présente à la nation, les plus grandes garanties.

On assassine nos Frères

L'esprit parisien jouit, à tort ou à raison, dans le monde, d'une réputation d'originalité ou tout au moins de drôlerie. Il fait donc croire ou que les entrepreneurs d'émeute sur le pavé de Paris ne sont pas des parisiens, ou que le renom de l'esprit parisien est surfaît et qu'il a tout-à-fait dégénéré.
 La première fois, en effet, que les faiseurs de barricades après avoir, à l'abri derrière des omnibus, canardé à leur aise sergens de ville et soldats, ont eu un des leurs atteint par une balle le cri : *on assassine nos frères* a pu passer pour une lugubre plaisanterie, mais en somme on pouvait la considérer comme une *bien bonne* machine de guerre. Mais ces sortes de plaisanteries sont de celles qu'on ne doit pas répéter deux fois ; elles per-

dent de leur sel : c'est une poudre inventée qui ne fait plus explosion.

Pourtant le misérable qui vient de tuer froidement un agent de police, qui se présentait à son domicile porteur d'un mandat en règle du juge d'instruction, a trouvé moyen de rajourner l'odieuse propos, car après avoir étendu à ses pieds le pauvre agent de police, il s'est mis à sa fenêtre pour crier aux passants : *On assassine nos frères*. Ça n'a pas été dit Abel aurait pu en dire autant.

S'il est un principe social qui devrait ne jamais être mis en question, c'est celui du respect à la loi et de l'inviolabilité de celui qui agit au nom de la loi et en vertu d'un mandat régulier. C'est grâce à ce respect de la loi que les Anglais ont pu, en dépit de leur immense orgueil et de leur proverbial entêtement, assurer le maintien de l'ordre matériel et du calme dans la rue, avec une force de police relativement insignifiante. C'est qu'en Angleterre, la vie du petit étonné blanc du constable inspire au plus récalcitrant un sentiment instinctif et instantané de respect. Devant cet insigne, les passions les plus violentes se calment et ajournent leurs réclamations. On dirait que le spectre de la Justice s'est levé devant le prévenu et le coupable, et que celui-ci a compris que devant cette figure auguste il n'y avait qu'à s'incliner.

En France, nous avons eu pendant quelque temps ce respect de l'autorité, poussé parfois trop loin, en ce sens que nous avons souvent demandé à l'autorité de faire des choses que nous pourrions faire nous-mêmes ; mais depuis quelque temps, les excitations des clubs et des journaux irréconciliables ont ébranlé dans les esprits faibles et facilement entraînés ce respect de la loi et de ses représentants. Depuis que les Rochefort, les Flourens et autres cerveaux brûlés, ont proclamé l'intention de brûler la cervelle au premier agent qui porterait la main sur eux — ce qu'ils n'ont pas fait lorsque l'occasion s'est présentée, ce dont nous les félicitons, — depuis lors, ces idées de résistance aux agents de la loi ont fermenté dans quelques pauvres têtes et ont produit le crime dont nous avons relaté les détails.

Il est possible que, chez certains peuples à tempérament flegmatique et chez lesquels tout s'évapore en vapeur de tabac et de bière, les excitations les plus furibondes offrent en général peu de danger de se traduire en actes. Malheureusement la race française n'a pas ce tempérament. Notre esprit essentiellement logique va d'un bond de la parole à l'acte ; et c'est ce qui fait peser sur les personnes qui se mettent en rapport avec les masses populaires, par la parole ou par la plume, une lourde responsabilité. L'écrivain, l'orateur consciencieux ne sauraient trop veiller sur leurs paroles. Autant on peut faire de bien en émettant des idées justes et saines, autant on peut faire de mal en propageant des idées erronées et des doctrines subversives.

Faut-il donc restreindre la liberté de la parole écrite ou parlée ? Telle n'est pas notre pensée ; nous disons seulement que la liberté ne va pas sans la

responsabilité ; et que l'active propagande faite en certains lieux pour l'erreur doit être combattue par une propagande non moins active en faveur de la vérité. Jusqu'ici, Paris n'a vu la liberté de réunion pratiquée que par les énergumènes des clubs de Belleville et de la Villette ; pourqu'on ne pas opposer à ces officines de mensonge, des réunions où le bon goût, la raison, la justice auraient à leur tour la parole ? Nous l'avons déjà dit et nous le répétons souvent encore : le temps est venu où les honnêtes gens doivent s'aider eux-mêmes, se grouper, se remuer ; le parti d'action des conservateurs-libéraux est à organiser ; il est encore temps, mais il n'est que temps.

ÉTIENNE MOUTTET.

La *Marseillaise* publie la lettre suivante, adressée par M. Rochefort à M. le préfet de police :

Monsieur le préfet,
 Bien que la loi interdise aux fonctionnaires, sous des peines diverses, d'ouvrir les lettres adressées à des tiers, à moins que ceux-ci ne soient l'objet d'une instruction judiciaire, vos réglemens de prison portent qu'aucune lettre écrite par ou à un détenu ne sera remise au destinataire sans avoir préalablement passé par le greffe, et sans avoir reçu, après avoir été lue, le visa du directeur de l'établissement.

Ma situation toute spéciale, de député et de rédacteur en chef d'un journal politique, m'oblige à vous demander, monsieur le préfet, si ces dispositions, toutes de bon plaisir, ne constituent pas à mon égard une véritable violation de la loi française.

Si, en effet, j'envoie un journal un article exprimant des doctrines contraires aux vôtres, il est clair que vous vous reconnaissez le droit de le confisquer.
 Or, la censure préventive ayant été abolie en matière de presse, vous commettez certainement le délit d'abus de pouvoir, puisque n'ayant pas été privé de mes droits civils, j'ai conservé le droit d'écrire dans les journaux.

Vous êtes donc absolument incompétent pour apprécier le plus ou moins de danger que pourraient offrir mes articles et, en les appréciant, vous vous substitueriez au procureur impérial.

D'autre part, s'il me plaît, comme représentant de la première circonscription, de faire déposer à la Chambre où je suis censé siéger, puisque le *Journal officiel* m'inscrit tous les jours parmi ceux « qui n'ont pas pris part au vote », s'il me plaît de déposer, dis-je, une proposition concernant, par exemple, le budget de la préfecture de police, il est inadmissible que vous puissiez prendre sur vous de me donner ou de me refuser votre visa, c'est-à-dire que vous jouissiez du droit de contrôler mes écrits et mes actes, quand c'est moi que le suffrage universel a choisi précisément pour contrôler les vôtres.

Dans ces circonstances, monsieur le préfet, il me semble juste et légal que mes communications à la Chambre et mes articles destinés à mon journal soient exemptés du visa de M. le directeur de Pélagie, ou que du moins personne ne se reconnaisse aucun droit de suppression ou de modification sur mes projets législatifs ou sur mes articles que j'écris sous la responsabilité devant les lois qui nous régissent, et dont votre visa

n'atténuerait même pas les effets au cas où ils seraient poursuivis par le parquet.

Si vous croyiez devoir maintenir pour moi la réglementation toute de fantaisie établie dans les prisons, concernant les lettrés qui en sortent, je me verrais, monsieur le préfet, forcé de m'abstenir désormais de remplir mes devoirs de député et de collaborer à mon journal. Et c'est ainsi que de votre autorité privée, vous donneriez une leçon singulière aux magistrats qui m'ont condamné en ajoutant au dispositif de leur jugement une peine qu'ils n'ont pas cru devoir prononcer.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, mes salutations.
Henri Rochefort,
 député de la 1^{re} circonscription.

Pélagie, 13 février.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 14 Février.

Il n'y a pas de séance aujourd'hui : MM. les députés font le lundi, comme bon nombre d'électeurs de Belleville. Cette semaine paraît devoir être très-calme au Corps législatif : les commissions vont s'organiser. Ce sera un temps de répit entre les orages des derniers jours et les luttes oratoires que nous promet la semaine prochaine.

Un nouvel assaut sera livré au ministère sur le terrain de la politique intérieure, et spécialement sur la question des candidatures officielles. Le ministère compte sur un triomphe complet.

On assure que M. E. Ollivier, quand il aura à s'expliquer sur la politique intérieure, affirmera la volonté du gouvernement de ne pas se laisser entraîner dans les voies réactionnaires à la suite des attaques dirigées contre lui par la presse irréconciliable et des désordres récents de la rue. C'est là en effet la grande préoccupation des esprits sincèrement libéraux ; après la répression des délits et des crimes que vont révéler les instructions judiciaires, le gouvernement ne dira-t-il pas : nous avons voulu faire une expérience de la liberté ; cette expérience n'a pas réussi ; il faut resserrer le frein ?

Je n'ai pas reçu, bien entendu, les confidences des ministres, mais ce que je puis vous affirmer de la manière la plus formelle, c'est que le cabinet actuel est résolu à ne pas retourner en arrière ; qu'il confirmera bientôt toutes ses promesses et que plutôt que de faire de la réaction, il abandonnerait le pouvoir.

Après l'attentat du 14 janvier 1858, le gouvernement personnel recommença une longue étape ; après le complot qui s'instruit en ce moment, le ministère veut maintenir sa ligne politique et laisser la porte toujours ouverte aux améliorations successives des institutions.

FUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 16 FÉVRIER 1870.

— 96 —
TRISTAN DE BEAUREGARD
 PAR LE
MARQUIS DE FOUDRAS.
 (Suite).
 LXVII.

Madame Briant travaillait devant une petite table à ouvrage sur laquelle une lampe était posée : le docteur et M. Ragonneau causaient à demi-voix auprès de la cheminée dont l'intérieur était garni d'une corbeille immense remplie des plus belles fleurs de saison ; l'abbé Vialard était debout, au pied de lit, et palait à la malade qui l'écoutait en souriant.
 Le visage de Corinne ne paraît pas aussi profondément altéré que celui d'Alliette ; l'éclat de ses yeux est voilé par une douce langueur qui annoncerait plutôt la fatigue

que la maladie si on ne savait pas que la pauvre enfant est mourante. Son front, le tour de sa bouche et ses mains étendues devant elle ont la blancheur lustrée et transparente de l'albâtre poli, mais ses joues, depuis l'oreille jusqu'aux tempes, sont couvertes d'une rougeur ardente dont la signification n'est que trop connue du pauvre docteur. Tout révèle, autour de la malade, les soins tendres et délicats de ceux qui veillent sur elle : les vêtements de lit qui l'enveloppent sont d'une blancheur éblouissante et d'une élégante et merveilleuse finesse ; un léger bonnet de dentelle est posé sur sa belle chevelure blonde, disposée en bandeaux comme un cadre d'or autour de la figure d'une madone ; un étron de moire blanche, présent d'Alliette, est jeté sur ses pieds, et un bouquet de marguerites des champs repose sous une de ses mains : ainsi parée on la prendrait pour une fiancée, si tous les regards qui la contemplant n'étaient pas si profondément désolés, malgré la sérénité courageuse qu'ils affectent.
 — Comme vous êtes bon de venir me voir — dit Corinne en tendant la main au baron.
 — Ne parle pas, mon enfant — reprit aussitôt le docteur en se levant pour venir au-devant de d'Igornay.
 Corinne sourit avec une douce résignation, et elle fit signe à son père de rester à côté d'elle.
 D'Igornay alla prendre la place du doc-

teur auprès de M. Ragonneau : les deux vieillards échangeaient en silence un serrement de mains dont la muette étreinte révélait tout ce qui se passait dans leurs cœurs.
 — Mon père, dit Corinne à voix basse.
 — Que veux-tu, ma bien-aimée fille ? — répondit le docteur en se penchant sur la malade pour l'empêcher de parler haut.
 — Qu'on ouvre la fenêtre, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.
 — Il n'y en a aucun, mon enfant, car il m'a semblé avoir entendu dire que la journée avait été très chaude et que la soirée était très belle.
 Et le docteur alla lui-même tirer le rideau et ouvrit les deux battants de la fenêtre.
 On vit alors à la clarté de la lune, frissonner le feuillage des plus hautes branches d'un massif de lilas, et le vent apporta jusque dans la chambre l'enivrant parfum de leurs fleurs.
 Briant revint tâter le pouls de sa fille, puis il alla s'accouder sur la cheminée de manière à cacher son visage navré à sa chère malade.
 — Je voudrais parler à Alliette — dit doucement Corinne.
 — Tu le peux, mon enfant — répondit le docteur sans tourner la tête.
 Alliette qui était restée auprès de madame Briant, se dirigea vers le lit.
 — Prenez une chaise et restez-là, ma bonne amie, ma sœur — murmura Corinne à voix basse.

Alliette s'empara d'une de ses mains, et elles restèrent toutes deux immobiles et silencieuses, les regards attachés l'une sur l'autre.
 Madame Briant qui avait compris que la stupeur dans laquelle son mari était plongé, annonçait l'aggravement de l'état de sa fille, madame Briant — disons-nous — quitta sa petite table, et se mit à aller et venir dans l'appartement, comme une personne qui espère que le mouvement l'aidera à dissimuler l'inquiétude qui la dévore.
 Corinne promena tour à tour son regard sur son père accoudé à la cheminée, sur les grappes de lilas frémissantes à la fenêtre, sur sa mère errante dans l'appartement, et le ramenant ensuite sur Alliette, elle lui glissa ces mots dans l'oreille :
 — C'est comme dans mon rêve.
 La dernière de ces paroles était à peine prononcée, qu'un coup de fouet résonna dans l'éloignement.
 Alliette se sentit frissonner de la tête aux pieds ; Corinne se dressa sur son séant avec la promptitude d'une personne bien portante.
 On entendit un second coup de fouet, immédiatement suivi d'un bruit de grelots et d'un roulement de voiture.
 — Alliette ! c'est lui ! — dit Corinne.
 Et sa tête rebomba sur l'oreiller, mais plutôt avec l'abandon de la joie qu'avec l'accablement de la souffrance physique et de la douleur morale.

La voiture entra dans la cour ; tout le monde se leva comme frappé par une commotion électrique, mais chacun resta immobile.
 La voiture s'était arrêtée, et déjà quelqu'un montait l'escalier d'un pas rapide.
 — Monsieur Briant — s'écria Alliette en tombant à genoux, — c'est lui ! au nom de mon père, ne le maudissez pas !
 La porte s'ouvrit, et Tristan parut sur le seuil.
 Il s'attendait à trouver sa sœur seule, car il ne savait rien.
 En voyant réunis tous les êtres qu'il avait désolés, il crut que sa raison l'abandonnait une seconde fois, et il posa sa main sur ses yeux pour essayer de se soustraire à ce terrible spectacle.
 Puis ses jambes fléchirent graduellement, et il se trouva bientôt dans la même position que sa sœur, toujours à genoux.
 Chacun put reconnaître alors qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même, et comprendre qu'il ne vivait plus que pour souffrir.
 M. Briant avait levé le bras pour maudire le bourreau de sa fille ! ce bras retomba sans force.
 M. Ragonneau s'était voilé la face pour ne pas voir l'homme qui avait été la cause du meurtre de son fils ; il eut le courage de jeter sur lui un regard de pitié.
 M. Vialard s'était rapproché de son ancien élève pour le protéger ; il comprit qu'il ne